

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020

Délibération N° : 20201214-09

OBJET : Stérilisation et identification des chats errants - Convention avec la Fondation 30 millions d'amis au titre de l'année 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 14 du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 08/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES -Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER.

NOMBRE DE POUVOIRS :1

Pauline ROUX a donné pouvoir à Charles LACROIX.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas TENOUX.

Le Maire expose que :

La prolifération depuis plusieurs années des chats errants sur la Commune, et plus particulièrement au hameau du Roux d'Abriès, est un réel problème de salubrité publique.

Le Conseil Municipal, réuni le 5 octobre dernier, a décidé d'engager une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sans propriétaire en conventionnant avec la Fondation 30 millions d'Amis d'une part, et avec la clinique vétérinaire d'Embrun d'autre part, pour les modalités de mise en œuvre de cette opération.

L'opération s'est déroulée entre le 20 octobre et 19 novembre 2020. 15 chats ont pu être capturés, stérilisés puis relâchés. Une dizaine de bénévoles, habitants du Roux et d'Abriès, ont participé à la capture et au portage des animaux au Cabinet Vétérinaire.

Monsieur le Maire explique que cette campagne a été une réussite et qu'il convient de poursuivre l'effort afin d'endiguer la prolifération des chats errants sur le Roux.

Il rappelle que la convention passée avec le Cabinet Vétérinaire d'Embrun, pour une durée de 2 ans, prendra fin le 15 octobre 2022 et, que celle signée avec la Fondation 30 millions d'Amis s'est arrêtée au 31 décembre 2020.

Il précise qu'il n'est possible de conventionner avec la Fondation 30 millions d'Amis que par année civile et rappelle qu'elle participe financièrement à hauteur de 50 % (dans la limite de 80 € par ovariectomie + tatouage I-CAD et de 60 € par castration + tatouage) et que la Commune prend en charge les 50 % restant.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la Fondation 30 millions d'Amis afin de poursuivre l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 14 voix pour :

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 005-200083517-20201214-2020121409-DE

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE LE MAIRE à signer une nouvelle convention, au titre de l'année 2021, avec la Fondation 30 millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sans propriétaire,

CHARGE LE MAIRE d'informer la population des dates de captures des chats conformément à la législation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.